

Inscrite depuis plusieurs années dans les objectifs de la Direction Centrale de la Sécurité Publique, la lutte contre les violences intrafamiliales demeure une priorité en Ardèche.

La mise en place de "référéntes violences" au sein des trois commissariats permet une meilleure prise en charge des victimes, face à la sensibilité particulière de ce contentieux qui exige un accueil adapté et un traitement rapide des situations, qu'elles soient révélées par plainte, déclaration de main courante ou par l'intervention d'initiative des services.

Les différends familiaux restant une cause importante d'appel au 17 et d'intervention des équipages Police-Secours, chaque commissariat dispose de plusieurs "référéntes violences" capables d'intervenir dans le contexte des violences familiales.

Ces personnels sont régulièrement invités à suivre les formations internes dans ce domaine, et certains participeront encore cette année à une session de formation organisée par le CIDFF.

Ils sont à même d'apporter la meilleure réponse possible à la victime et de cerner au mieux la situation et les partenariats à mettre en œuvre.

A noter que ce dispositif permet une collaboration et un relationnel étroit avec les associations d'aide aux victimes (AMAV, CIDFF), dont les coordonnées sont systématiquement données aux victimes, et figurent sur les récépissés de dépôt de plainte. Si besoin, le service fait le lien entre la victime et l'association.

Les référéntes violences entretiennent également des relations avec les structures d'hébergement d'urgence et ont à disposition des bons de réquisitions de nuitées d'hôtel), utilisables lors des périodes de fermeture des services sociaux.

En effet, lorsque c'est possible, il n'est pas rare qu'une patrouille accompagne la victime au domicile familial qu'elle quitte pour lui permettre de récupérer ses affaires personnelles.

Les numéros de téléphone :

CSP PRIVAS : 04.75.20.24.28

CSP AUBENAS : 04.7589.33.36

CSP GG : 04.75.63.95.81